

TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

Pourquoi souscrire à un contrat de prévoyance ?



La prévoyance des TNS est [une assurance indispensable](#). Elle est trop souvent méconnue ou ignorée par les travailleurs indépendants. Qu'ils soient artisans, commerçants ou professions libérales, elle leur permet de [se consacrer à leur activité en toute sérénité](#).

POURQUOI SOUSCRIRE À UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE ?

La prévoyance pour les travailleurs non-salariés (TNS) est un dispositif dont le but est de [couvrir les indépendants en cas d'invalidité, d'incapacité de travail ou de décès](#). Elle offre, en effet, une protection financière lorsqu'un événement imprévu les empêche de travailler normalement. Elle peut être versée, à l'assuré ou aux personnes désignées, sous différentes formes :

- indemnités journalières
- capitaux
- rentes

À noter que [la prévoyance des TNS complète leur régime de base, souvent insuffisant](#). Elle protège le travailleur et sa famille en leur permettant de conserver une situation stable en cas de coup dur.

Car même s'ils sont protégés par la sécurité sociale ou le régime obligatoire dont ils relèvent, les TNS, contrairement aux salariés, ne bénéficient pas d'une protection sociale complète, c'est à eux de souscrire un contrat, conforme à leurs besoins, pour pouvoir faire face, sereinement, aux accidents de la vie.

LE MAINTIEN DES REVENUS LORS D'UN ARRÊT DE TRAVAIL

Si un indépendant se retrouve dans [l'incapacité de travailler](#), ses revenus peuvent baisser de manière importante. Grâce à son contrat de prévoyance, [il percevra des indemnités journalières lui permettant de conserver un équilibre financier](#). Elles pourront, aussi, être versées, au moins pour partie, s'il reprend son activité dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique. En cas d'invalidité permanente, partielle ou totale, une rente en rapport avec le taux de celle-ci l'accompagnera jusqu'à la retraite.

PROTÉGER SA FAMILLE EN CAS DE DÉCÈS

La prévoyance est, également, [indispensable pour protéger la famille de l'assuré en cas de décès](#). Le versement de différentes prestations peut être mis en place selon la situation de ce dernier : capital décès, rente de conjoint, rente éducation, etc.



PROTÉGER SON ENTREPRISE

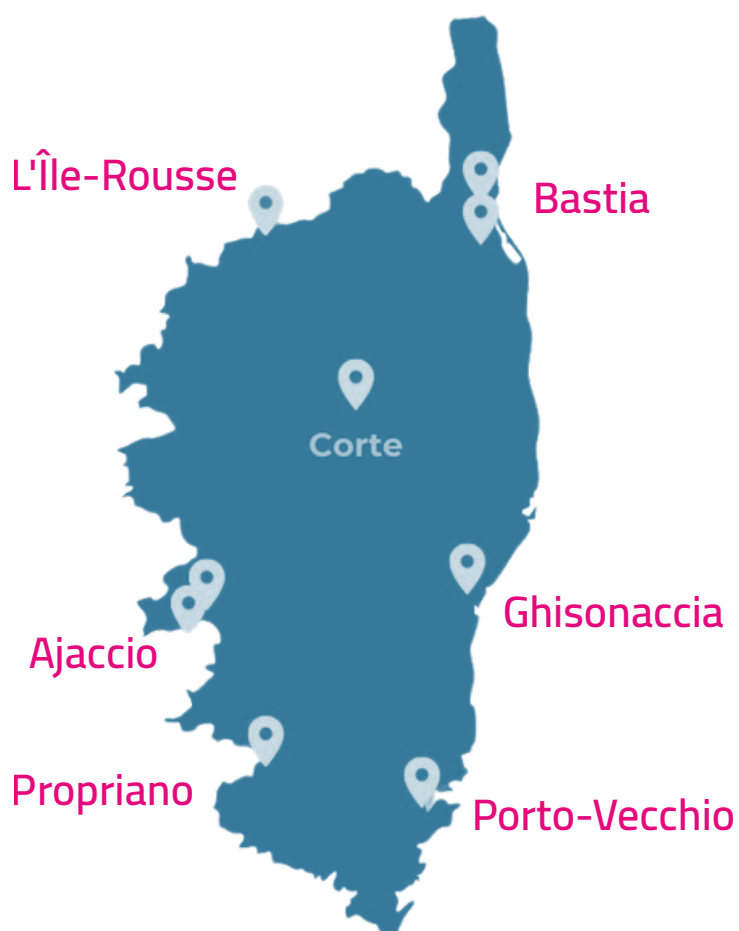
En cas d'arrêt de travail du TNS, la prévoyance aide à continuer à faire face aux frais fixes de l'entreprise pour en garantir la stabilité. Elle permet de percevoir une indemnité complémentaire pour la prise en charge des salaires, charges sociales, loyers, crédits, taxe professionnelle, etc.

COMMENT CHOISIR SON CONTRAT DE PRÉVOYANCE ?

- Les garanties proposées doivent correspondre aux besoins du souscripteur et de ses proches. Elles doivent, aussi, pouvoir évoluer et, ainsi, rester corrélées, au fil du temps, avec la vie professionnelle et familiale de l'assuré.
- Les tarifs ne doivent pas mener à une impasse budgétaire dans le temps et être en rapport avec les garanties proposées.
- Il est crucial de pouvoir ajuster les niveaux de couverture en fonction des évolutions professionnelle et familiale.
- Enfin, pour éviter toutes mauvaises surprises, il faut s'assurer d'être bien au fait du fonctionnement du contrat. Y-a-t-il des périodes de carence lors de sa mise en place ? quels sont les délais de franchise possibles ? quelles sont les exclusions ? sur quelles bases sont déterminées ses évolutions tarifaires ? ...

LA LOI MADELIN : CERISE SUR LE GÂTEAU

En 1994, la loi Madelin a été votée pour encourager les TNS à souscrire une couverture sociale plus en phase avec celle des salariés, bien mieux protégés. L'incitation fiscale l'accompagnant à doper la souscription de contrats santé, prévoyance et retraite en leur permettant de déduire de leur revenu imposable, dans certaines limites, les cotisations versées. Mais cet avantage fiscal n'est que la cerise sur le gâteau d'une couverture dont aucun TNS ne doit, aujourd'hui, faire l'économie afin de se protéger et à travers lui protéger sa famille et son entreprise.



mutuelledelacorse.com

04 95 59 21 40

